

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rapport d'activité 2021 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur HOAREAU expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon, Établissement public administratif communal, voit l'organisation et le fonctionnement de son Conseil d'Administration régis par les articles L123.4 à L123.9 et R123.1 à R123.26 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

En application de ces textes, le CCAS met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques qui répondent à l'analyse des besoins sociaux qu'il lui revient de réaliser.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS délibèrent sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour sans nécessairement que l'ensemble de ces sujets ne soient portés à la connaissance des élus municipaux n'appartenant pas au Conseil d'Administration.

L'action sociale déployée par le CCAS constitue pour autant une dimension importante de la politique municipale et établit de forts liens avec d'autres directions de la collectivité comme avec un réseau partenarial particulièrement dense.

Le rapport d'activité 2021 qui accompagne le présent rapport d'information vise à permettre à chaque élu municipal de disposer de cette connaissance des actions portées par le CCAS de la Ville de Dijon et des ambitions qui sont les siennes en matière de prévention et d'accès aux droits pour les publics dijonnais ayant recours à ses services.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ